Le Monde, 18 juillet 2015

Administration : silence vaut approbation... Dans un tiers des cas

Le Monde.fr | 18.07.2015 à 22h32 |

Par Bertrand Bissuel

Réagir Classer Partager

Recommander Partager 773 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.

En mai 2013, François Hollande avait annoncé une petite révolution dans les relations entre l'administration et les usagers : lorsque les fonctionnaires s'abstiennent de répondre à une demande, celle-ci sera désormais acceptée et non plus rejetée, comme c'est le plus souvent le cas. Mais il reste encore du chemin à parcourir pour que cette promesse produise tous ses effets, d'après un « rapport d'évaluation » des sénateurs Hugues Portelli (Les Républicains, Val-d'Oise) et Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret), qui a été rendu public vendredi 17 juillet.

L'engagement du président de la République, qui inverse un vieux principe introduit dans notre droit sous le Second empire, a été mis en musique dans une loi du 12 novembre 2013. Il est applicable pour l'Etat depuis le 12 novembre 2014 et s'imposera aux collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de Sécurité sociale à partir du 12 novembre 2015.

Phoca PDF